Annexe 1 au Cadre de réponse - ACM TRANSVERSES
(À fournir par module)

Intitulé du module :Formation Maître 'apprentissage Tuteur

Contenu du programme

Accueillir et faciliter l'intégration de l'alternant à son arrivée en mettant en oeuvre un parcours d'observation afin d'appréhender le mode de fonctionnement de l'établissement et du service ainsi que le rythme de vie quotidien des usagers

Les étapes de l'accueil et de l'intégration de l'apprenant t sont organisées et adaptées :
Les documents d'accueil de l'établissement sont communiqués (organigramme, livret d'accueil, livret d'établissement, règlement intérieur, règlement du CSE, etc…)
Le cas échéant, les EPI (Équipements Protection Individuelle) sont remis
Une visite de l'établissement est réalisée.
Une présentation de l'équipe pluridisciplinaire (direction/chef de service, cadre de santé, partenaires médicaux et paramédicaux, s'il y a lieu…) est réalisée.
Les risques professionnels et les règles de santé, d'hygiène et de sécurité liées à l'établissement sont présentées (DUERP, activités de soins, utilisation des produits et vigilance, gestion du risque infectieux, plan de sécurité des personnes et des locaux, etc…)
Les aménagements éventuels pour les apprenants en situation de handicap leur sont présentés et validées par les deux parties.
Le cas échéant, le candidat évalue avec l'apprenant en situation de handicap les aménagements adéquats et informe sa direction de leur mise en oeuvre
Le rythme de vie des usagers est présenté (activités sociales, éducatives, thérapeutiques, repas, visites, temps d'accompagnement...)

Organiser les activités de l'apprenant au sein de l'établissement sanitaire, social et médico-social en proposant des situations d'intervention conformes au référentiel de certification pour garantir sa progression et son autonomie professionnelle dans les domaines technique, comportemental, clinique et relationnel :

L'accompagnement du parcours professionnel est organisé, suivi et adapté avec le formateur-référent :
Les objectifs sont explicités et présentés à l'alternant avec le formateur-référent
Les missions confiées à l'alternant favorisent sa progression (savoir-faire techniques, postures professionnelles, prise d'initiatives…)
Les situations professionnelles confiées à l'alternant sont variées en fonction du champs sanitaire social et médico-social et du cadre règlementaire (par exemple : accompagnement des usagers et de leur famille, organisation et gestion des activités de l'établissement, actes de soin techniques et du quotidien, production d'écrits professionnels, transmissions situationnelles écrites et/ou orale...)

- Les situations de travail sont aménagées pour les alternants en situation de handicap.
- Les résultats de l'alternant sont analysés au moyen des outils de suivi (grille d'observation, grille d'évaluation…)
- La progression des apprentissages est partagée avec le formateur-réfèrent (échanges téléphoniques, rencontres dans l'établissement ou en centre de formation)

Objectifs pédagogiques
-Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant
-Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
-Participer à la transmission des savoirs-faire et à l'évaluation des apprentissages

Public visé
Salariés des entreprises adhérentes de l'opco EP

Prérequis
Pas de pré requis

Modalités pédagogiques

Fromation en présentiel selon les commandes : Gennevilliers ou Villeneuve St Georges

Formation interactive avec création et maniement d'outils diagnostic, suivi, évaluation dans un livret qui restera la propriété du stagiaire.

Durée de formation en heures et en jours :
21 h(3 jours)

Organisme de formation – contact de l'OF à renseigner mail et Tel
Animation 94 SAS FCA (Formation Conseil Audit)
Katrin pinault directrice développement et qualité
01 47 90 70 81 kpinault@animation94.fr

• Le cas échéant, des propositions d'ajustement du parcours professionnel sont proposées si les conditions opérationnelles sont entravées (gestion de l'absentéisme, gestion de la violence avec les publics accompagnés, surcharge de travail…)
• Le cas échéant, les écarts entre les objectifs fixés et les tâches réalisées sont identifiés et ajustés

Accompagner la progression de l'apprenant en lui transmettant les bonnes pratiques du secteur visé (approche pluridisciplinaire, relation à l'autre, posture clinique, maintien d'une distance professionnelle, esprit critique) afin de s'assurer d'une approche adéquate au contexte professionnel.

L'accompagnement sur le terrain favorise l'ancrage des compétences de l'apprenant :
Les consignes de travail et les gestes professionnels sont expliqués
Les principes généraux de prévention en matière de santé, hygiène, sécurité et protection de l'environnement sont transmis
La déontologie du métier et les valeurs inhérentes à la profession sont explicitées (secret partagé/confidentialité, intégrité, respect...)
Des techniques d'observation in situ sont mises en oeuvre pour évaluer les pratiques professionnelles, le comportement et les interactions de l'alternant.
La nature et les origines des difficultés d'apprentissage sont identifiées.
Les difficultés d'apprentissage sont remédiées dans la limite du périmètre de responsabilité, le cas échéant le candidat oriente l'alternant vers les bons interlocuteurs.
• L'attitude du candidat est facilitante et favorise la relation et la cohésion avec l'alternant
• La progression professionnelle de l'alternant est formalisée dans les documents de suivi
• Les principes de l'autodétermination de l'usager, le pouvoir d'agir de l'usager, la bientraitance sont expliqués et vérifiés dans la pratique (posture professionnelle adaptée, situations d'intervention proposées à l'usager...)

Évaluer l'apprenant sur ses compétences d'accompagnement, de soin, son approche clinique et sa capacité de distanciation par rapport aux situations rencontrées en s'appuyant sur les outils mis à disposition par le centre de formation afin d'apprécier ses acquis et l'atteinte de ses objectifs tout au long de son parcours :

Le dispositif d'évaluation des compétences est correctement mis en oeuvre :
Une pré-évaluation est organisée entre le candidat et les équipes pluridisciplinaires
L'auto-évaluation par l'alternant sur ses pratiques est favorisée
Les outils d'évaluation et d'auto-évaluation sont identifiés et collectés auprès des bons interlocuteurs.
Les situations d'évaluation sont adaptées et propices aux objectifs à atteindre et aux attendus des référentiels de formation et/ou de certification.
Les temps d'évaluation et de restitution des attendus sont planifiés
Les outils d'évaluation sont correctement complétés (objectivité de l'évaluation, appréciation factuelle, maîtrise